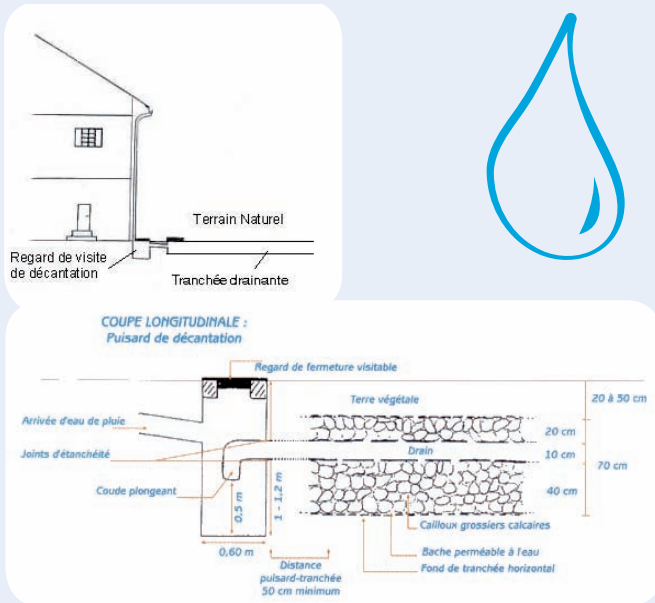


La tranchée drainante



Qu'est ce que c'est ?

C'est un ouvrage linéaire rempli de matériaux poreux vers lequel les eaux de pluies sont recueillies par ruissellement. Il existe des tranchées infiltrantes et des tranchées étanches.

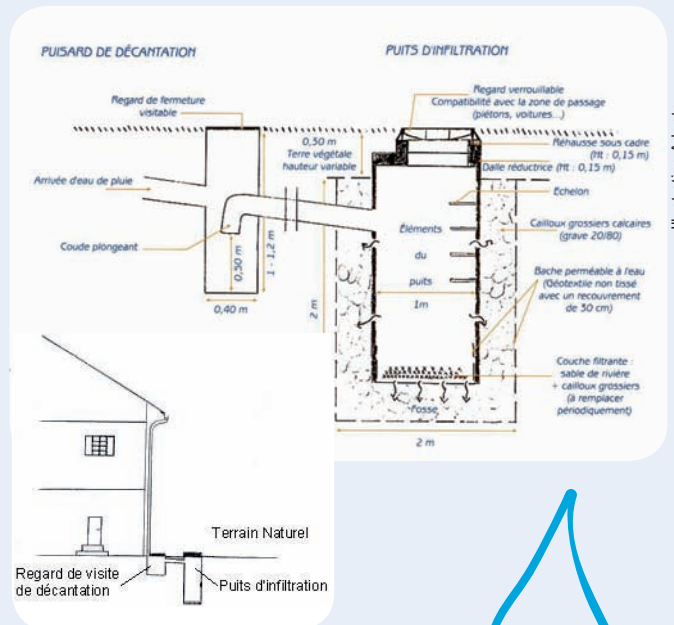
Conseils Techniques :

- Veiller à ce que le fond de la tranchée soit bien horizontal afin de faciliter la diffusion de l'eau dans la structure.
- Placer la tranchée drainante dans une zone minéralisée sans plantation (allée de jardin, accès de garage) et s'écarter au minimum de 2 m des habitations.
- Enterrer l'ouvrage et le recouvrir de 20 cm de terre végétale.
- Positionner le drain aux 2/3 de la zone drainante.
- Utiliser une grave drainante stable à l'eau d'indice de vide de 30 % (ex : matériaux 40/80).
- Éviter la plantation d'arbres, buissons etc., à proximité de la tranchée ainsi que la pose d'une clôture.

Conseil d'entretien :

De manière générale, le puisard doit rester accessible pour son contrôle et son entretien. Il faut le nettoyer deux fois par an (de préférence après la chute des feuilles).

Le puits d'infiltration



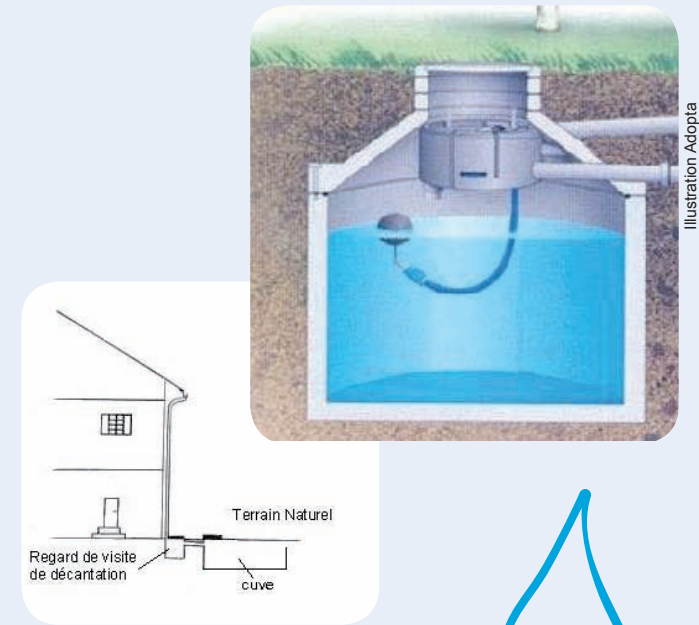
Qu'est ce que c'est ?

C'est un puits servant à l'infiltration des eaux pluviales au travers de couches de sols. Les eaux ne sont donc pas injectées directement dans la nappe. Il est alimenté par un réseau de conduites ou par ruissellement direct.

Conseils Techniques :

- Buser jusqu'à rencontrer un sous sol perméable.
- Utiliser une grave drainante stable à l'eau d'indice de vide de 30 % (ex : matériaux 40/80) au fond du puits.
- Déverser les eaux pluviales au centre du puits d'infiltration par un dispositif assurant une répartition homogène sur toute la surface du puits de telle façon que l'eau ne ruisselle pas le long des parois.

La cuve



Qu'est ce que c'est ?

Le principe est simple : l'eau des gouttières est détournée vers une cuve qui peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation.

Conseils Techniques :

- Il faut :
- un collecteur, de préférence filtrant,
 - une cuve bien dimensionnée,
 - un système de trop plein pour éviter les débordements.

Les cuves de stockage : la citerne en béton et la cuve en polyéthylène haute densité sont les deux solutions.

L'eau de pluie peut être utilisée pour l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture...

Quoi?

On appelle techniques alternatives ou solutions compensatoires au tout-à-l'égout toutes les techniques servant à compenser les effets du ruissellement sur l'environnement.

Pourquoi?

Pour les enjeux de l'assainissement pluvial:

- hydraulique : éviter les inondations et les coulées de boue
- environnemental : préserver le milieu naturel
- social : mettre en place des techniques paysagères pour participer à l'amélioration du cadre de vie
- urbain : mettre en oeuvre des techniques participant à la diminution de l'imperméabilisation des sols.

Comment?

Ces techniques reposent sur trois principes:

- la collecte des eaux au plus près du lieu de précipitation
- la rétention de l'eau pour réguler les débits et limiter la pollution à l'aval
- la restitution soit par infiltration dans le sol, lorsqu'elle est possible, soit vers un exutoire naturel ou artificiel à débit régulé, pour réduire les volumes d'eau s'écoulant vers l'aval.

La législation

Les collectivités locales doivent depuis 1964 assurer la gestion des eaux usées (collecte et traitement). Elles ne sont pas tenues d'assurer celle des eaux pluviales et peuvent demander aux particuliers de s'équiper d'un dispositif pour infiltrer les eaux de pluie dans le sous-sol pour la recharge des nappes.

Le code civil définit les règles applicables aux eaux pluviales : chaque propriétaire est responsable des eaux pluviales qui tombent sur son terrain.

L'article 641 indique que « tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fond ».

L'article 681 interdit à tout propriétaire de faire s'écouler directement sur les terrains voisins les eaux de pluie tombées sur le toit de ses constructions.

ARTOIS COMM. ET VOUS

Artois Comm. regroupe 58 communes de l'arrondissement de Béthune, représentant 210 000 habitants.

Elle exerce des compétences majeures :

- développement du territoire : développement économique, mise en valeur de l'environnement, développement touristique, technologies de l'information et de la communication, aménagement et développement rural...
- services à la population : insertion et emploi, logement et habitat, transports collectifs, ramassage et traitement des ordures ménagères, assainissement, politique de la ville, développement des activités culturelles et sportives ...

LES SERVICES D'ARTOIS COMM.

Les services assainissement et hydraulique associent leurs compétences afin de vous informer sur les techniques alternatives au tout-à-l'égout et réduire par conséquent les inondations.

Le service **assainissement** est composé de deux grandes cellules :

- assainissement collectif, qui assure la gestion des eaux usées (collecte, transport et traitement),
- assainissement non collectif, qui assure le contrôle des dispositifs de traitement des eaux usées à la parcelle et l'instruction des permis de construire.

Il a un rôle de conseil auprès des usagers pour le devenir des eaux usées.

Le service **hydraulique** réalise des aménagements de lutte contre les inondations par la création de zones d'expansion de crue ou par l'entretien de la Clarence et par l'assistance technique, administrative et réglementaire auprès des syndicats compétents en matière hydraulique.

Pour plus d'informations:

Artois Comm.
Communauté d'Agglomération de l'Artois
Hôtel Communautaire
100, avenue de Londres
BP 548 - 62 411 Béthune Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 - Fax : 03.21.61.35.48
contact@agglo-artoiscomm.fr
www.artoiscomm.fr



Gérer ses eaux pluviales simplement

surface de terrain inférieure à 1 ha

Chaque nouvelle route, zone d'activités, logement, engendre à chaque fois une augmentation des surfaces imperméables.

Aujourd'hui, les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sont à saturation et les cours d'eau débordent. Il est nécessaire de trouver des solutions pour éviter les inondations.

Pour cela, Artois Comm s'est engagée dans une politique ambitieuse de lutte contre les inondations notamment par la mise en oeuvre de techniques alternatives au tout-à-l'égout sur ces zones d'activités.

Chacun peut apporter sa contribution à cet effort. Pour cela, nous vous proposons dans ce support différentes techniques de gestion des eaux pluviales qui permettent de réduire les risques d'inondation.

